

beaucoup intéressé, et c'est pourquoi je ne me suis pas occupé des changements faits de temps à autre. Je sais très bien que les autorités impériales ont fait savoir au gouvernement du Canada que les conseillers privés avaient droit à un costume plus richement garni d'ornements brillants que celui qu'ils ont porté jusqu'à présent; mais j'ignore si l'usage de ce costume plus brillant est obligatoire ou non. Je ne m'en suis pas servi, moi-même, et personne ne m'a blâmé de cette négligence. Mais, je le répète, j'ignore s'il existe un arrêté du conseil à ce sujet. S'il en existe un, je le déposerai devant le Sénat.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Si l'honorable ministre veut bien s'en enquerir, il constatera que le conseil a rendu un arrêt sur ce sujet. De fait, un honorable sénateur m'a dit l'avoir vu et en avoir même reçu une copie.

L'honorable M. SCOTT : J'accepte, par conséquent, cette rectification.

FEU LES SENATEURS VIDAL ET KERR.

L'honorable M. SCOTT : L'on m'a fait remarquer qu'il convient, avant que l'ordre des travaux soit lu, de mentionner, comme la chose se fait ordinairement, l'absence de deux de nos collègues que la mort a frappés depuis la dernière session. Feu le sénateur Vidal a joué un rôle très important dans le Canada. Il se fit élire dans le collège électoral de Saint-Clair alors que les membres de la Chambre haute étaient électifs. C'était, je crois, en 1863. Il continua de siéger dans le conseil législatif jusqu'à la confédération, et il ne fut pas l'un de ceux que la proclamation royale d'alors éleva au Sénat. Je présume qu'il faut attribuer ce fait à ce que le nombre des vacances à remplir était moins grand que le nombre de ceux qui méritaient l'honneur d'être compris dans cette proclamation. Toutefois, peu de temps après, au cours des cinq années suivantes, il fut appelé au Sénat par Son Excellence le Gouverneur général; puis, pendant les trente-trois années qu'il a siégé dans cette enceinte, nous pouvons tous rendre témoignage à sa courtoisie constante; à sa remarquable égalité d'âme; à son jugement, calme et réfléchi dans les délibérations sur tous les sujets discutés par lui. Pendant les sessions de 1875, 1876, 1877 et 1878, une grande agitation eut lieu dans le pays pour

obtenir l'application d'une législation de tempérance. Je me chargeai, moi-même, de cette question, en 1878, et je reçus du sénateur Vidal une précieuse assistance pour faire adopter par le Sénat la mesure que je proposai alors. Je n'ai aucun doute que plusieurs lui doivent, aujourd'hui, de la reconnaissance pour avoir suivi les bons conseils qu'il leur donna au sujet de l'abstinence totale de liqueurs enivrantes. Il fut toujours un ardent avocat de cette abstinence. Je ne vois rien de plus à ajouter au sujet de ce sénateur défunt. Il nous a quitté à un âge très avancé. Il était né en 1819, la même année que la reine Victoria, et, grâce en grande partie, sans doute, à ses habitudes prudentes, il a conservé jusqu'à la fin un esprit lucide, lui permettant de juger sainement toutes les questions soumises à cette Chambre. Ceux d'entre nous qui, en juillet dernier, remarquaient avec chagrin la faiblesse physique qui se manifestait dans sa démarche mal assurée, en entrant dans cette chambre et en en sortant, ont pu prévoir la fin prochaine de ce collègue, et, par conséquent, sa mort n'a causé aucune surprise. Son passage de la vie terrestre dans l'autre, a dû être pour lui une jouissance. Je suis convaincu que sa séparation de ce bas-monde n'a provoqué aucun combat dans lui. Il était entièrement prêt à entrer dans l'autre vie, après avoir achevé une longue carrière, ayant atteint l'âge de 87 ans.

L'autre décès sur lequel je désire maintenant m'arrêter nous a été annoncé au moment où personne ne s'y attendait, et il a produit une surprise. L'honorable sénateur Kerr (Cobourg), qui siégeait à l'extrémité de cette chambre, quand il nous quitta dans le mois de juillet dernier, ne laissait voir rien pouvant nous faire soupçonner qu'il ne se retrouverait pas ici en pleine santé à l'ouverture de la présente session. Mais la Providence en a décidé autrement. Il avait atteint l'âge vénéré par le psalmiste; mais le poids des ans ne semblait aucunement le fatiguer. Il était gai et actif, et rien n'indiquait que sa constitution s'affaiblissait. Feu le sénateur Kerr fut un homme éminent dans les comtés de Northumberland et Durham. Ceux qui le connurent dans sa propre localité l'honorèrent de leur confiance, dans plusieurs occasions, en l'élevant à la mairie de Cobourg pendant une longue suite de termes. Il fut très populaire. Il participa considérablement au développement de l'uni-